

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JUIN 2017

Le Syndicat d'Initiative

Les bilans et comptes 2016 du Syndicat d'Initiative ont été soumis pour approbation ainsi que les prévisions pour 2017.

Le bilan en équilibre actif/passif s'élève à 20.209,20€. Quant aux comptes, ils présentent un mali de 989,11€ pour l'exercice 2016.

Suite à la remise de ses justificatifs de ses comptes, des prévisions budgétaires de l'ordre de 975,00€ (avec mali de 125,00€) ont également été soumis pour approbation.

Plans d'Assainissement

Suite à l'arrêté du Gouvernement wallon portant sur l'assainissement et la gestion publique de l'assainissement autonome, paru au moniteur le 28 décembre 2016 et entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier, la SPGE formule une demande concernant l'élaboration du rapport d'incidences environnementales sur les projets de modification des Plans d'Assainissement par Sous bassin Hydrographique (PASH).

Les articles 13 à 15 de l'AGW modifient les articles R.288, R.289 et R.290 §1er du code de l'Eau, cette modification engendre 3 grands changements :

- 1 seul passage au Gouvernement wallon des projets de modification de PASH,
- L'élaboration d'un rapport d'incidences environnementales (RIE) au lieu d'une demande d'exemption,
- L'introduction de délais d'instruction du dossier dès la réception d'une demande de modification.

Préalablement à l'élaboration du RIE qui accompagnera chaque projet de modification, il est obligatoire de proposer un projet de contenu à la consultation du CWEDD, des communes concernées et des personnes et instances jugées nécessaires.

L'avis du conseil communal est sollicité dans les trente jours de la réception de la demande de la SPGE (reçue le 30 mai 2017).

Régie des Maîtres du feu

La Régie des Maîtres du feu présente ses comptes pour approbation au Conseil. Il apparaît que le compte de résultats, malgré les efforts consentis, se clôture par une perte de 1.813,17 €.

Voiries

Dans le cadre d'une réunion avec les riverains des rues Verte Voie et d'Italie concernant l'évaluation de la fermeture provisoire de la rue Verte Voie, côté Quai de Lorraine, il a été décidé de fermer définitivement cet accès à tout véhicule.

Travaux

Dans le cadre du plan d'investissement communal 2013-2016, un dossier est inscrit concernant les travaux d'égouttage et d'amélioration de la rue Petit Rivage. Il s'agit d'un marché conjoint pour lequel une convention doit être prise entre les différents intervenants.

La charge des travaux est répartie de la manière suivante:

- la pose de canalisation d'égouttage, la construction de chambres de visite, la construction d'un déversoir d'orage, la réalisation des raccordements particuliers et divers travaux d'appropriation à charge de la SPGE;
- la réfection de la voirie à charge de la Commune d'Amay;
- le renouvellement de la conduite de distribution d'eau à charge de la SWDE.

Eglise de Jehay

Suite aux dégâts apparents de plusieurs natures survenus à l'église Saint-Lambert de Jehay, des témoins avaient été placés sur le plafonnage de la nef afin de surveiller l'évolution des fissures.

Un contrôle de ces témoins a été effectué le 27/04/2017, constatant une aggravation faisant apparaître un affaissement significatif du plafond.

Cet état de fait présente un réel danger qui pourrait s'aggraver du fait des travaux actuellement réalisés dans l'enceinte du château jouxtant le bâtiment communal.

La désignation d'un auteur de projet chargé d'étudier les problèmes de stabilité et proposer des remèdes à ces désordres doit dès lors intervenir dans les plus brefs délais.

Pour ce faire, le montant à prévoir s'élève à 72.000,00 €.

CoDT

Depuis le 1^{er} juin, le Code du Développement Territorial (CoDT) est entré en vigueur. L'implémentation de ce code prévoit une « simplification » de toute une série d'actes et de travaux en matière d'urbanisme (dispense de permis mais sous certaines conditions). Le CoDT implique aussi l'application de nouvelles procédures pour l'Administration communale.

L'Article D.VII.3, alinéa 1^{er}, 2^o du CoDT prévoit que les fonctionnaires et agents techniques désignés par le Conseil communal, ont la qualité d'agent constateur pour rechercher et constater les infractions.

Ce n'est donc plus le Gouverneur qui désigne ces agents constatateurs, comme le prévoyait l'article 451 du CWATUP (ancien cadre de référence).

Actuellement, sont désignés par le Gouverneur pour cette fonction :

- Jean-Claude PRAILLET (retraité)
- Madeleine FERRIERE (retraîtée)
- Luc TONNOIR
- Marie-Christine LEROY

Proposition de désignation de :

- Luc TONNOIR
- Marie-Christine LEROY
- Annick LEFEBVRE
- Cédric LIENARD
- Didier MARCHANDISE

Compte communal 2015

Le tableau ci-dessous présente le Compte communal de résultats pour l'exercice 2016 :

	ORDINAIRE	EXTRAOR-DINAIRE	TOTAL GENERAL
Droits constatés	18.400.520,56	1.729.431,96	20.129.952,52
- non-valeurs	99.700,60	0,00	99.700,60
= Droits constatés net	18.300.819,96	1.729.431,96	20.129.952,52
- Engagements	15.833.718,28	6.059.230,26	21.892.948,54
= Résultat budgétaire de l'exercice	2.467.101,68	-4.329.798,30	-1.862.696,62
-1.862.696,62Droits constatés	18.400.520,56	1.729.431,96	20.129.952,52
- Non-Valeurs	99.700,60	0	99.700,60
= Droits constatés nets	18.300.819,96	1.729.431,96	20.030.251,92
- Imputations	15.544.647,46	2.439.956,28	17.984.603,74
= Résultat comptable de l'exercice	2.756.172,50	-710.524,32	2.045.648,18
Engagements	15.833.718,28	6.059.230,26	21.892.948,54
- Imputations	15.544.647,46	2.439.956,28	17.984.603,74
= Engagements à reporter de l'exercice	289.070,82	3.619.273,98	3.908.344,8

Modification budgétaire

Dans le cadre de l'Exercice 2017, la MB n°1 (= Modification Budgétaire) se présente avec un résultat global en boni de 1.806.721,87 € à l'Ordinaire et 89.275,51 € à l'Extraordinaire.